

# CHSCT du 19 novembre 2020

## Compte-rendu du SNUipp-FSU 65



### Présents pour l'administration :

M.Aumage ( IA-DASEN), Mme Goncet ( Secrétaire Générale)  
F.Audevard et S.Darré ( conseillers de prévention départementaux)

### Présents pour les personnels :

FSU (5) : Sébastien Jaffiol, Catherine Goubier, Rose Lambert, Sylvain Bongarzone, Véronique Duran  
UNSA (1) : Françoise Talavera  
CFDT (2) : Philippe Boyer, Valérie Duprat  
CGT (1) : Frédéric Marfaing

### **POINT SUR LA SITUATION SANITAIRE**

IA-DASEN : ouvre la réunion en témoignant d'une grande solidarité qui s'opère au sein de l'Education Nationale lors de cette période difficile. Il nous répète que la hiérarchie assure son entier soutien aux collègues et présente la situation épidémique du département. Il précise notamment l'absence de foyer particulier de l'épidémie dont la diffusion est très large.

SNUipp-FSU 65 : s'il n'y a pas de foyer épidémique recensé dans les écoles c'est parce que les règles ont changé, sans que le CHSCT en soit informé. En effet, plusieurs directeurs-trices d'écoles nous ont raconté que des élèves ayant mangé à la cantine avec un élève testé positif au COVID n'étaient plus considérés « cas contacts » et n'étaient plus testés donc... Le médecin de la cellule COVID de la DSDEN considère que « *les enfants ne sont plus considérés cas contact entre eux ni envers les adultes* » (sic).

Tracer/tester/isoler n'est plus d'actualité ?

IA-DASEN : ce médecin suit les consignes de l'ARS

### **POINT SUR LE PROTOCOLE SANITAIRE**

SNUipp : l'absence de remplaçant dans les écoles génère automatiquement le brassage des élèves puisqu'ils sont répartis dans les autres classes.

IA-DASEN : se veut rassurant, en disant qu'il n'y a pas de différence avec la situation des remplacements l'an dernier à la même époque.

SNUipp : on ne peut pas comparer ce qui n'est pas comparable ! L'an dernier on brassait les élèves, nous n'étions pas en pleine crise sanitaire COVID, le protocole sanitaire n'existait pas !

IA-DASEN : un recrutement de contractuels est prévu mais ne connaît pas encore le nombre pour le département (197 pour l'Académie)

SNUipp : nous ne voulons pas de contractuels au statut précaire, il faut rouvrir la liste complémentaire. (Et aussi commencer par annuler les formations en présentiel afin de disposer des brigades stages. Cela s'est fait l'an dernier dans le 65 en décembre, et actuellement plusieurs circonscriptions de la Haute Garonne ont annulé les constellations afin de redéployer les brigades stages sur les remplacements maladie. )

IA-DASEN : maintien de la formation continue pour l'instant. Pour le recrutement des listes complémentaires cela ne peut pas être une décision départementale mais ministérielle.

Il est à noter que les chiffres de non-remplacement dans les écoles donnés par le DASEN étaient revus à la baisse, par rapport à ce que les écoles nous avaient fait remonter, ce que nous lui avons fait remarquer.

## **MASQUES**

SNUipp : les AESH du collège de Lannemezan n'ont pas été doté-es de masques grand public.

IA-DASEN : il y en a un stock très important à la DSDEN et comme je vais demain dans cet établissement j'en profiterai pour leur en amener

SNUipp : difficultés des AESH qui doivent s'occuper des élèves à problèmes comportementaux qui ne respectent pas les gestes barrière. C'est la difficulté de tous les adultes avec ces élèves. Il faut pourvoir les établissements de gel hydroalcoolique.

Masques inclusifs :

Ils ont été distribués aux personnels qui en étaient destinataires (travaillant avec des personnes malentendantes)

Vote d'un avis du CHSCT concernant les masques et le gel hydroalcoolique (en PJ)

## **TESTS ANTIGENIQUES**

IA-DASEN : ces tests seront livrés la semaine prochaine et seront pratiqués sur tous les personnels volontaires. Les résultats sont connus quinze minutes après. Il attend les réponses des infirmiers et des infirmières (dont ce n'est pas la mission) qui se portent volontaires pour effectuer ces tests. (Il nous informe qu'ils toucheront une prime de 400 euros en janvier). Les tests devraient être pratiqués dans des établissements assez grands pour recevoir tout le public concerné (lycées).

## **RENFORCER LA COMMUNICATION**

IA-DASEN affiche cette volonté

SNUipp : incompréhension dans les écoles ; pour éviter le brassage certains directeurs-trices ont reçu la consigne orale de laisser les élèves d'ULIS et d'UPE2A dans les classes, l'enseignant du dispositif se déplaçant de classe en classe pour intervenir auprès d'eux.

Nous demandons à ce que la même information soit faite par écrit à toutes les écoles du département. Il est anormal qu'encore une fois la décision incombe aux directeurs-trices qui en deviennent donc responsables.

IA-DASEN : un courrier sera fait aux écoles

## **INCOHERENCES PORTEES PAR LE SNUipp**

## Brassages d'élèves institutionnalisés ?

Le SNUipp a continué à porter à la connaissance de l'administration les incohérences de fonctionnement dans les écoles. Notamment, le fait de continuer le déplacement des élèves en scolarité partagée entre leur école d'origine et les établissements médico-sociaux, alors qu'on interdit aux élèves d'UPE2A et d'ULIS de se regrouper dans leur classe avec leur enseignant-e spécialisé-e.

Quid de l'EILE qui devrait s'organiser dans les écoles qui ont été destinataires d'une demande de l'enseignante qui intervient normalement sur les élèves qui s'inscrivent à ce dispositif (enseignement de la langue arabe). Le brassage des élèves ne sera pas évité.

IA-DASEN : la scolarité partagée doit continuer. Pour l'enseignement de la langue arabe, je l'ai interdit tant que la situation sanitaire ne le permet pas.

SNUipp : Nous conseillons aux écoles qui reçoivent cette demande EILE de la communiquer à l'IEN qui devrait faire la régulation.

Résumé :

Elève notifié MDPH ULIS : pas de brassage

Elève notifié MDPH scolarité partagée : brassage

## Intervenants extérieurs et constellations:

Sachant que :

1 / en dehors des conseils de cycle/de maîtres, les réunions (parents/conseils d'école) doivent s'organiser en distanciel (exigences du DASEN)

2 / intervenants extérieur : l'autorisation de pénétrer dans l'école relève de la décision du directeur mais le DASEN, même s'il ne peut l'interdire, le déconseille fortement.

Alors pourquoi dans le cadre des constellations autant d'adultes sont autorisés à entrer dans les écoles qui ne sont pas les leurs ?

IA-DASEN : ne nous a pas donné de réponse acceptable puisqu'il dit qu'il s'agit d'une exception. Nous préférons le terme de vitrine.

